

23 juillet 2009

N° 23 – 2009

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

**Beat Werder** +33 (0)1 46 98 71 39

Chief Communications Officer

**Marco Circelli** +44 (0) 207 553 8106

Head of Group Corporate Finance & Financial Communications

## SCOR remporte le prix « Catastrophe Risk Transaction of the Year » du mensuel *Environmental Finance*

La revue *Environmental Finance* a décerné à SCOR le prix « Catastrophe Risk Transaction of the Year » pour son opération « Atlas V » réalisée en février 2009. *Environmental Finance* est un mensuel phare qui analyse l'impact toujours croissant des questions environnementales sur le secteur en matière de crédit, de contrats d'assurance, d'investissement et d'échanges commerciaux.

Le 19 février 2009, SCOR a placé avec succès son *cat bond* « Atlas V », première émission d'obligations catastrophes sur les marchés financiers depuis six mois. Il s'agit de contrats pluriannuels contre les dommages dus aux catastrophes naturelles (« CAT ») entre Atlas V Capital Limited (« Atlas V ») et SCOR. Ces protections fournissent une couverture de USD 200 millions contre les tremblements de terre et les ouragans aux Etats-Unis ainsi qu'à Porto Rico. Cette transaction a été supervisée à la SCOR par Emmanuel Durousseau, Head of Retrocession Management, et Augustin Gas, Head of ILS and Alternative Retrocession.

Ce prix reconnaît que SCOR a réactivé avec succès le marché des catastrophes naturelles après la chute de Lehman en septembre 2008 et qu'il propose un *cat bond* « Atlas V » innovant qui s'accompagne notamment de nouvelles normes de transparence et de sécurité nettement améliorées pour les investisseurs.

*Environmental Finance* récompense en particulier l'amélioration notable du *total return swap*, qui minimise le risque de contrepartie en faveur de SCOR et des investisseurs, et le niveau élevé de transparence en matière de gestion du collatéral, l'information sur les actifs investis étant en permanence accessible. Deux autres points ont également été reconnus comme innovants : l'utilisation exclusive d'actifs avec garantie de l'Etat américain et la mise en place d'un mécanisme d'ajustement périodique du collatéral (« *top-up* ») par la contrepartie de *swap*, qui a l'obligation d'acheter le complément de collatéral en cas de dépréciation de tout actif.

Jean-Luc Besson, SCOR's Chief Risk Officer, a déclaré : « SCOR est très honoré d'avoir reçu ce prestigieux prix de la part d'un groupe de journalistes expérimentés et de rédacteurs en chef spécialisés dans le risque. Le Groupe félicite l'équipe en charge de cette opération pour cette formidable récompense. La politique de gestion des risques à la SCOR repose historiquement sur des solutions traditionnelles de rétrocession et des obligations catastrophes. Avec sept opérations réalisées à ce jour, SCOR est un émetteur régulier de titres assurantiels (Insurance Linked Securities) et un *leader* mondial dans ce domaine ».

### SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

[www.scor.com](http://www.scor.com)

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au capital

de 1 450 523 984,67 euros

23 juillet 2009

N° 23 – 2009

\*  
\* \* \***Énoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 5 mars 2009 sous le numéro D.09-0099 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

**SCOR SE**1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

[www.scor.com](http://www.scor.com)

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au capital  
de 1 450 523 984,67 euros